

Madame ROUSSILHES Janine
Lieu-dit : Mentine
46240 LUNEGARDE

Tel : 0682657439
Roussilhes.janine@orange.fr

Envoi en Lettre recommandée A.R.

Martel, le 23 décembre 2016

Madame la Commissaire Enquêteur,

La Société SOLEV remercie Madame Janine ROUSSILHES, Commissaire Enquêteur, pour la restitution de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter pour une usine de métallisation sous vide et liquide, laquage vernis sur matières plastiques et verre ainsi que toutes activités connexes qui s'y rattachent, présentée par la SAS SOLEV à MARTEL dans le cadre de ce dossier.

La Société SOLEV a reçu en main propre le 15 décembre 2016, du Commissaire Enquêteur le procès-verbal du 14 décembre 2016 fait à Lunegarde, au siège de la Société contre signature valable comme accusé de réception.

La Société SOLEV a bien intégré toutes les remarques et observations émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 Novembre au 10 Décembre 2016, consignées à la fois dans le registre d'enquête (2) et dans les courriers reçus pendant l'enquête (4).

La Société SOLEV tient à vous faire part de son implication totale dans la volonté de transparence sur tous les moyens qui sont et qui seront mis en œuvre pour répondre aux exigences du respect de la réglementation sécurité et environnement du site de SOLEV au cours de son exploitation.

En réponse aux interrogations et aux remarques mentionnées dans cette enquête, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants :

- Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter respecte l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires et a donné lieu aux mesures et études préalables exigées par une telle procédure.

- Une attention particulière est portée aux fumées rejetées par l'établissement. Le système de filtration des fumées charbon est bien actif sur le site et sera adapté en fonction de la volumétrie nécessaire ; les analyses de suivi seront effectuées et communiquées selon les réglementations en vigueur.
- Pour les mesures et interprétations des concentrations dans les milieux d'exposition, celles-ci ont été réalisées et resteront sous stricte surveillance dans le cas d'évolution industrielle du site.
- Pour l'évaluation des risques sanitaires liés aux dégagements des fumées d'incendie potentiel : une étude sera réalisée sous la maîtrise de SOLEV et les résultats à la disposition dans le cas d'un audit du dossier de suivi.
- Les eaux usées et souillées provenant des pluies et collectes de gouttières se déversent dans un bassin de rétention où les boues sont collectées par un prestataire agréé pour le recyclage avec bordereau de suivi.
- Des forages ont été réalisés pour prélever des échantillons d'eau sous le site jusque 100m de profondeur. Les analyses effectuées ont permis de ne déceler aucune trace de pollution. Les résultats de ces analyses sont disponibles.
- Respectant ses obligations légales en la matière, la Société SOLEV s'engage à construire dans un bref délai un plan d'intervention et d'alerte avec le SDIS pour la sécurisation des personnes, des biens et de l'environnement de manière à valider une procédure applicable en cas d'urgence.
- S'agissant de la sécurité routière due à la traversée de la route départementale par les salariés et visiteurs et des éventuelles perturbations du trafic sur la route communale, la Société SOLEV a engagé les discussions avec les collectivités territoriales concernées, notamment avec Cauvaldor. Il est convenu, suite à l'évolution du PLU, d'élaborer avec l'ensemble des acteurs concernés, une solution de rationalisation du site et de ses infrastructures par échange de terrain et aménagements privés et publics. Un projet de contournement est actuellement à l'étude et devrait voir le jour prochainement.
- Pour permettre une meilleure connaissance des activités de SOLEV, Entreprise du Patrimoine Vivant, haute reconnaissance du savoir faire de SOLEV du décor luxe pour les Marques renommées de Parfum, la Société SOLEV s'engage à organiser en 2017 une action spécifique destinée à mieux faire connaître ses activités et ses produits.

.../...



- Pour ce qui concerne les observations de la SARL GRANDOU-CERTAIN, la société SOLEV réaffirme sa volonté de conciliation. Les travaux constatés visent précisément à l'amélioration des flux entrant et sortant de l'entreprise et veillent à ne peser en rien sur la pérennité de la SARL GRANDOU-CERTAIN. Plusieurs réunions tenues en sous-préfecture, ont permis d'identifier les préoccupations respectives et d'envisager les solutions les meilleures pour garantir un voisinage acceptable de l'ensemble des parties concernées. SOLEV entend tout mettre en œuvre pour ne pas perturber les activités de cette Société et prendra les dispositions nécessaires pour ce faire en concertation avec les collectivités territoriales compétentes.

Madame la Commissaire Enquêteur, nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos réponses et remarques afin de faciliter votre rapport final. Nous vous confirmons l'engagement de la Société SOLEV dans le plus profond respect de nos obligations industrielles.

Veillez agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Yannick GUILLOUARD
Directeur Général